

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/La-nebuleuse-des-mercenaires-francais-Zone-grise-entre-public-et-prive>

La nébuleuse des mercenaires français« Zone grise » entre public et privé

- Notre Amérique - Guerre invisible -

Date de mise en ligne : jeudi 21 août 2003

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La période post-guerre froide a vu une recrudescence du mercenariat partout dans le monde. Si elle a toujours existé, cette activité a connu une mutation stratégique. Les « soldats de fortune » et autres « chiens de guerre » se sont effacés au profit de compagnies qui vendent du conseil militaire et de la « sécurité ». Composées d'anciens militaires et d'hommes des services de renseignement ayant conservé des relations avec leurs structures d'origine, ces firmes agissent souvent en sous-main pour le compte d'Etats qui les utilisent afin d'éviter les coûts politiques en cas de pertes ou d'échec.

Entre les services secrets et les mercenaires, les relations « *sont les mêmes qu'entre un père noble et un bâtard* ». L'expression est de Jack [1], un des piliers du milieu mercenaire parisien, un trentenaire sûr de lui. Depuis dix ans, le père noble assume de moins en moins bien sa paternité : son fils naturel est devenu plus turbulent et lui-même, soucieux de son image, prétend, en bonne société, avoir coupé les liens filiaux - sans convaincre. Bref : c'est « *je t'aime, moi non plus* », selon la formule ironique d'Yves, un autre mercenaire.

Jack et Yves sont deux combattants expérimentés, passés par les théâtres bosniaque, zaïrois, congolais et ivoirien. Dépeinte tour à tour comme plus idéaliste et plus intéressée, la génération des trentenaires a fait ses premières armes en Birmanie, auprès de la minorité chrétienne karen, et en Bosnie, aux côtés des Croates. A Paris, ces Français - auxquels se mêlent quelques étrangers - seraient entre 80 et 100 à exercer une activité mercenaire régulière. A cela s'ajoute un nombre changeant de mercenaires autoproclamés, car « *les mythomanes sont un profil récurrent de notre profession* », selon Stéphane, autre figure de ce milieu. Comme chez leurs prédécesseurs dominant chez ces hommes le goût de l'aventure et de la vie en collectivité, parfois mêlé de convictions politiques.

Sous toutes ses formes, l'extrême droite s'y trouve la mieux représentée, le Front national étant une composante parmi d'autres, aux côtés d'Occident ou du royalisme : « *Du coup, on n'aborde pas les sujets qui fâchent* », explique Jack. Certaines exceptions sont là pour confirmer la règle : en dehors de son service national, Jérôme n'a pas de formation militaire. En revanche, il a milité deux ans aux Jeunesses communistes révolutionnaires.

Des carnets d'adresses bien fournis

L'aspect financier de l'activité n'apparaît pas plus décisif qu'ailleurs. Certes, la rémunération - de 4 500 à 7 500 euros mensuels - est attrayante. Mais « *on est mieux payé en France pour gérer un conflit social, avec un risque zéro, que pour participer à un conflit armé à l'étranger* », explique Jack. Entre deux missions, les mercenaires font aussi du gardiennage, à l'étranger ou en France, pour des entreprises de sécurité - autre activité civile parfois bien payée. Dans ce milieu, et parmi ceux qui s'enrichissent le plus, on trouve par exemple d'anciens gendarmes de l'Elysée, issus de la génération précédente, comme M. Paul Barril. Grâce à des carnets d'adresses bien fournis, ils se sont reconvertis en Afrique dans de fructueuses affaires mêlant produits de grande consommation, livraison d'armes et recrutement de combattants.

L'expression « milieu mercenaire » est contestée. Pour Charles, qui en est un observateur privilégié, l'hétérogénéité du milieu n'est guère tempérée que par des « affinités » : les réseaux amicaux et relationnels autour des figures très contestées de « Marquez », « Sanchez » ou « Garibaldi ». Surnommé « le Vieux », M. Robert Denard - dit Bob Denard -, le mercenaire français le plus connu du grand public, qui était un puissant facteur de cohésion du milieu dans les années 1960 et 1970, n'a pas laissé de successeur [2]. Peu de figures du mercenariat français conjuguent, aujourd'hui, les qualités nécessaires à pareil magistère : formation militaire, expérience du combat, capacité à entraîner les hommes, sens de l'organisation et relations bien placées.

Le milieu mercenaire compte en effet moins d'officiers qu'il y a quarante ans, à la fin de la guerre d'Algérie. Ainsi, « *aucun mercenaire français n'est capable de commander une compagnie* », juge Yves. En général, son niveau

technique cantonne le Français à la conduite d'une section. Les opérations montées depuis l'Hexagone sont donc de petite taille, avec un objet bien circonscrit, l'illustration la plus caractéristique étant l'organisation d'une garde présidentielle. Le vote de la loi de prohibition du mercenariat [3], le 3 avril dernier, devrait renforcer cette tendance : légalistes, les officiers supérieurs hésiteront plus qu'avant à franchir le pas pour se lancer dans une activité privée devenue criminelle.

L'instruction et l'encadrement de troupes constituent le premier volet de l'activité des mercenaires français, forts d'« *un savoir-faire que beaucoup de soldats de l'armée régulière pourraient leur envier* », estime un observateur. Les spécialités représentent le second volet : transmissions, renseignement, pilotage d'hélicoptères, tir d'artillerie, montage d'opérations spéciales... « *Cela fait trente à quarante ans que les armées occidentales et les mercenaires forment les armées africaines. Aujourd'hui, le combattant de base est formé : grosso modo, il sait défiler et tirer* », explique François-Xavier Sidos, auteur d'un livre sur l'histoire des mercenaires [4] et ancien compagnon de M. Bob Denard (également ex-candidat du Front national en Seine-Saint-Denis). Les atouts des Français sont une bonne connaissance de l'Afrique francophone et un savoir-faire « artisanal », *dixit* Jérôme, par opposition à la compétence « industrielle » des Anglo-Saxons [5].

Venus d'une armée moins bien équipée que l'armée américaine, à la logistique plus aléatoire, les Français seraient, en général, plus débrouillards : « *Ils savent improviser* », précise Jérôme. Or le désengagement des troupes françaises d'Afrique depuis plus de dix ans a créé une nouvelle demande en services militaires. Cela a débouché, constate Jean-Philippe Daniel, sur « *une privatisation de l'assistance militaire technique* [6] ». C'est « *le marché de la déliquescence des Etats* », explique ce jeune chercheur engagé à gauche.

L'origine militaire des mercenaires français est à la source de leurs relations ambiguës avec les services spéciaux et de renseignement hexagonaux. Les principaux viviers sont les régiments parachutistes, les troupes de marine (ex-coloniales) et la Légion étrangère. A 20, 25 ou 30 ans, ces hommes ont quitté une institution jugée trop bureaucratique pour prendre des responsabilités dans le cadre de groupes opérationnels plus ramassés. Sur ce point, les témoignages rejoignent tous, peu ou prou, cette confession de Jérôme : « *Dans l'armée, je serais simple sergent.* »

Aussi beaucoup d'hommes - réservistes ou « véritables » mercenaires - se situent-ils dans une « zone grise » entre public et privé : « *Dans ce genre d'activités, on ne s'arrête jamais* », confirme un colonel, ancien agent de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Ayant conservé des contacts avec leurs anciens collègues, certains jouent de l'ambiguïté de leur ancien statut. Selon un des artisans du projet de loi au ministère de la défense, c'est une des raisons pour lesquelles a été adoptée la loi du 3 avril : « *On ne peut jamais prouver qu'un type n'appartient pas aux services de renseignement d'un pays (...). En plus, les mercenaires cherchent à maintenir des relations personnelles avec des gens de la DGSE ou de la cellule africaine de l'Élysée, ce qui les légitime aux yeux de leurs clients. C'est mauvais pour l'image de la France.* » Ainsi du général Jeannou Lacaze, ancien chef d'état-major des armées. Membre du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece), auquel a succédé la DGSE en 1982, M. Lacaze connaissait bien M. Bob Denard. Or, vu d'Afrique, explique Jean-Philippe Daniel, « *si c'est Jeannou Lacaze, c'est la France* ».

La professionnalisation des armées françaises devrait renforcer cette tendance : les postes à responsabilité se faisant plus rares, les carrières plus courtes et plus resserrées, les combats exceptionnels, des hommes du rang ou des sous-officiers pourraient opter pour la voie du mercenariat.

Le recours à des soldats « privés » - terme qui remplace souvent celui de mercenaire, jugé galvaudé - présente, pour l'Etat, deux avantages majeurs. Il s'exonère ainsi de tout contrôle démocratique, sans risque de froisser l'opinion publique. « *Consommables et jetables* » à loisir, les mercenaires, dit l'un d'entre eux, « *ne laissent pas de traces* ». « *Mieux vaut perdre un mercenaire qu'un électeur* », glisse, pince-sans-rire, un officier retraité de la DGSE. Et un

autre, toujours actif celui-là, d'ajouter : « *En plus, l'armée ne paiera pas sa retraite.* » Si on avait envoyé des mercenaires couler le *Rainbow Warrior*, la gestion politique de la crise eût été grandement facilitée.

L'absence de lien organique avec les « corsaires » permet à l'Etat de conduire une politique par procuration. De fait, tous les présidents de la Ve République ont laissé faire, sinon provoqué des opérations mercenaires : le général de Gaulle puis Georges Pompidou, du Katanga au Biafra, M. Valéry Giscard d'Estaing, des Comores au Bénin, François Mitterrand, du Tchad au Gabon. Sous la présidence de M. Jacques Chirac, plusieurs opérations ont été tolérées : Zaïre (1997), Congo-Brazzaville (1997-1998, 2000), Côte d'Ivoire (2000, 2002). Aussi les protestations de bonne foi des responsables politiques « *ne dupent-elles personne* », déclare un ancien cadre de la DGSE.

Dans sa fonction de relais de la politique gouvernementale, l'opération mercenaire s'insère parfois dans un schéma bien huilé, résumé par cet ancien agent spécial : assistance militaire, mercenaires, troupes régulières. Ce schéma s'applique d'ailleurs à la situation qu'a connue la Côte d'Ivoire au lendemain du coup d'Etat du 19 septembre 2002. Après que le ministre des affaires étrangères français, M. Dominique de Villepin, eut demandé au président ivoirien, M. Laurent Gbagbo, de renvoyer les mercenaires à son service, les troupes françaises se sont déployées pour faire respecter le cessez-le-feu. La France pouvait difficilement intervenir ouvertement pour aider un régime peu francophile qui ne s'embarrassait guère du respect des droits humains, comme l'a montré la mise en place d'« escadrons de la mort ». En revanche, elle pouvait succéder à des mercenaires dont les exactions avaient été, au préalable, dûment médiatisées.

L'envoi de mercenaires peut également constituer un signe politique de soutien, même minimaliste, comme cela a été le cas au Zaïre, fin 1996-début 1997. Une trentaine de Français étaient chargés d'y encadrer l'armée de Joseph Mobutu mise en déroute par les troupes de Laurent-Désiré Kabila, équipées par le Rwanda et l'Ouganda. L'opération s'est déroulée dans des conditions pathétiques : matériel rare et défaillant, apathie des troupes zaïroises, conflit entre les mercenaires français et serbes, rivalité entre deux services français... Quoique destiné à un régime condamné à court terme, ce geste fut un ultime signal de sympathie de Paris.

La complicité objective entre les privés et l'Etat apparaît aussi dans le fait que les « coups » réalisés par les premiers ne sont en général pas remis en question par le second. Ainsi, l'opération d'un Bob Denard vieillissant, aux Comores, en septembre 1995, a permis de renverser le président Saïd Mohamed Djohar, autocrate devenu incontrôlable. Le président déchu n'est pas revenu au pouvoir, le mois suivant, après l'intervention des forces françaises...

L'envoi de mercenaires permet de dresser, le cas échéant, d'utiles écrans de fumée. « Il y a fort à parier qu'une dizaine de types baraqués, tatoués de la tête aux pieds, crâne rasé, prétendant faire du tourisme dans un lieu improbable, finiront par attirer l'attention », explique Stéphane. Et donc, par détourner l'attention de l'opinion d'un autre lieu... sans doute beaucoup plus intéressant. A ce jour, on ignore si la très bruyante expédition vers Madagascar, le 18 juin 2002, répondait à cet objectif [7]. S'agissait-il simplement d'une opération de « pieds nickelés », à compte d'auteur, comme en a connu et en connaîtra sans doute le milieu mercenaire ? Ou était-elle commanditée par l'ancien président malgache, Didier Ratsiraka, comme de nombreux indices le laissent suspecter ?

Qui contrôle qui ?

Pour les services, le problème est le contrôle : « *Un bon mercenaire est un mercenaire contrôlable* », résume un ancien officier de la DGSE. Un service de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), ancienne sécurité militaire, au sein du ministère de la défense, est spécifiquement chargé de suivre l'activité des mercenaires. Or les choses semblent s'être un peu gâtées, comme en témoigne un autre retraité de la défense : « *A l'époque du Tchad, il y avait des mercenaires dont on connaissait la compétence professionnelle. On avait confiance en eux. Aujourd'hui, certains sont incontrôlables.* » Même son de cloche, dans un autre style, du côté des mercenaires eux-mêmes : « *Il y a trop d'abrutis sur le marché*, explique Jack. *Ils ne font qu'une mission ou deux, puis*

racontent tout à tout le monde. L'Etat a une peur bleue des types incontrôlables. »

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : la déstructuration et l'expansion du milieu mercenaire, la difficulté croissante, pour des raisons politiques et morales, de recourir à eux, mais aussi, du côté de l'Etat, un éclatement des centres de décision ainsi que les escarmouches entre services concurrents.

Car la fidélité à l'Etat - ou à un service - n'est finalement qu'une question de personnalité. Certains mercenaires, à l'instar de ce réserviste du 11^e choc (le bras armé de la DGSE) soi-disant libre de toute allégeance administrative, « *ne peuvent rien faire sans en référer à leur service d'origine* » (souvent la DGSE). D'autres, au contraire, explique Stéphane, « *sont susceptibles de faire n'importe quoi* ». Ce constat est si juste qu'Yves, un des organisateurs du milieu, estime que, « *au-delà de dix types, la confidentialité de l'opération n'est plus assurée* ». Outre un complément de revenu ponctuel, le maintien du lien avec un service évite de se fourvoyer dans des opérations risquées. Pour certains « coups » délicats, « *rien ne se fait sans les barbouzes* », explique Stéphane.

Encore faut-il savoir qui contrôle : la DGSE, la direction de la surveillance du territoire (DST), les affaires étrangères, le premier ministre ou la présidence de la République ? L'éclatement des centres de décision politique a atteint un sommet durant la cohabitation, période « *extrêmement pénible* » selon un ancien officier supérieur de la DGSE. Début 2000, à l'initiative d'un conseiller de l'Elysée, une mission de six hommes fut affectée au général Robert Gueï, éphémère chef d'Etat ivoirien, pour démanteler les réseaux d'opposition et restructurer la garde présidentielle. Six mois plus tard, l'opération était démontée... à la demande de Matignon. La domination de Jacques Foccart sur l'ensemble de la politique africaine est bien loin.

A ces oppositions au sein du gouvernement s'ajoutent les initiatives personnelles d'hommes politiques, mobilisant, par exemple, les réseaux de M. Charles Pasqua ou du colonel Maurice Robert, ancien directeur pour l'Afrique du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece) et ancien ambassadeur de France au Gabon. « *A une reprise au moins, j'ai dû démonter une opération stupide montée par un politique* », reconnaît, sans vouloir en dire plus, un ancien officier de la DGSE. Les opérations organisées sans qu'un des services intéressés (DPSD, DGSE ou DST) en ait connaissance sont en effet exceptionnelles. « *Le pouvoir contrôle toujours, même si le feu est orange* », estime François-Xavier Sidos.

Alertés, les responsables politiques ont donc toujours la possibilité d'intervenir. Un interlocuteur des services reconnaît n'avoir pas eu connaissance d'une seule opération : celle des Comores, en décembre 2001. Il l'explique par le fait que les hommes recrutés n'étaient pas issus de la mouvance mercenaire.

Au pis, les services peuvent donc interrompre ou interdire une opération. La première solution a été retenue pour l'expédition vers Madagascar, en juin 2002. La seconde l'a été il y a deux ans : un agent de la DGSE a menacé de prison l'organisateur du recrutement d'une centaine d'hommes pour la République démocratique du Congo (ex-Zaïre). Destinée à renverser le président Kabila, cette opération n'a jamais eu lieu.

Même cantonnés dans de petits rôles, les mercenaires restent donc, le cas échéant, des outils de la politique étrangère de la République. En France comme ailleurs, un certain nombre d'agences spécialisées constituent de véritables plaques tournantes pour obtenir ce type d'emploi. Les plus connues des agences de sécurité privées ou des sociétés de prévention et de gestion des crises (voir « [Des entreprises de sécurité aux contours flous](#) ») se défendent d'entretenir quelque lien que ce soit avec ce genre d'activité, mais la frontière reste floue avec les sociétés militaires privées. « *Il ne faut pas se voiler la face, tout le monde "fait du vert" [pour symboliser le recours à la force et en référence à la couleur du treillis] avec l'aval des autorités du pays d'intervention* », confie un interlocuteur anonyme à une revue spécialisée [8]. Rien à voir, cependant, avec les grandes entreprises anglo-saxonnes - Sandline International, Dyncorp, Defense System Ltd, Military Professional Resources Incorporated (MPRI), Wackenhut, etc. - prêtes à déployer, en un temps record, des dispositifs sophistiqués en matériel et en hommes.

La France proclame avoir opté pour la voie de la prohibition. Mais le doute subsiste : en interdisant la participation aux combats, on ne règle la question ni de l'encadrement des opérations, ni de la formation, ni des spécialités - qui constituent le gros de l'activité des mercenaires français. Cela explique peut-être l'ambiguïté du propos tenu devant le Sénat par la ministre de la défense, Mme Michèle Alliot-Marie, lors de la présentation du projet, le 3 avril 2003 : « // convient de sanctionner les excès du mercenariat en encadrant sa pratique. » A quelle fin ? S'interdire, désormais, le recours aux soldats privés ? Ou rétablir un mercenariat plus contrôlable ?

Par François Dominguez et Barbara Vignaux

[Le Monde Diplomatique](#) . Paris, Août 2003

François Dominguez et Barbara Vignaux : journalistes.

Post-scriptum :

Notes :

[1] Les prénoms ont été modifiés.

[2] Fusilier marin pendant la guerre d'Indochine, M. Denard opérera au Maroc de 1952 à 1957 dans la police chérifienne, puis pour le compte des services spéciaux français en Algérie ; on le croisera ensuite au Yémen, au Congo, au Nigeria (Biafra), en Angola, au Bénin, puis, à partir de 1975, aux Comores où il connaîtra apogée et défaite avant de disparaître de la scène, en mai 1999, après avoir été acquitté, en France, dans le procès du meurtre de l'ancien président comorien Ahmed Abdallah.

[3] Présentée par le précédent ministre de la défense, Alain Richard, cette loi a été adoptée à l'unanimité par la législature actuelle. Elle punit d'amendes et de peines d'emprisonnement (cinq à sept ans) « *la part directe aux hostilités* » des mercenaires (et l'organisation de cette activité). Très contraignante, elle apparaît difficilement applicable.

[4] François-Xavier Sidos, *Les Soldats libres, la grande aventure des mercenaires*, AEncre, Paris, 2002.

[5] Lire Philippe Chappleau, François Misser, *Mercenaires SA*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998. Voir également : Pierre Consea, « [Modernes mercenaires de la sécurité](#) », *Le Monde diplomatique*, avril 2003.

[6] Jean-Philippe Daniel, [La Politique militaire de la France au sud du Sahara, du discours de La Baule à l'opération Hadès : du désengagement à la privatisation ?](#), Mémoire de DEA de relations internationales, université Panthéon-Sorbonne, 2000.

[7] Douze mercenaires recrutés par une petite entreprise de sécurité, Active Protection International Service (APIS), en provenance de Paris et à destination de Madagascar, à bord d'un avion Falcon 900, sont interceptés à l'escale de Dar es-Salaam (Tanzanie) sur intervention du ministère français des affaires étrangères. Une crise aiguë opposait alors le président élu, Marc Ravalomanana, au président sortant, Didier Ratsiraka.

[8] Pascal Le Pautremat, « Les nouveaux acteurs de la sûreté des entreprises », *Raids*, Paris, n° 199, décembre 2002. Sur ce sujet, on lira également le dossier « Mercenaires. Des chiens de guerre aux sociétés étatiques », *Raids*, n° 196, septembre 2002.